

Une nouvelle gouvernance pour MONALISA avec la participation des coopérations et des équipes

La réforme votée par l'assemblée générale du 5 juillet 2018 permet aux coopérations territoriales et aux équipes citoyennes de devenir membres actifs de l'association MONALISA. Jusqu'alors seuls les signataires nationaux pouvaient voter et siéger au conseil d'administration.

Le mot du président

La réforme de la gouvernance de MONALISA prend acte de la dynamique engagée depuis 5 ans, en intégrant l'ensemble des acteurs mobilisés à tous les niveaux pour bénéficier de leurs expériences et de leur regard. Cette « **gouvernance mobilisée** » permettra à chaque administrateur, en plus de ses prérogatives, de participer concrètement à la promotion et au soutien de la Mobilisation nationale. Cette réforme constitue **une nouvelle étape** qui apportera à la fois plus de solidité et plus de créativité aux dynamiques communes qui nous rassemblent pour prévenir et réduire l'isolement des personnes âgées.

Bertrand Ousset

Les coopérations territoriales et les équipes citoyennes deviennent **MEMBRES ACTIFS** de l'association, au même titre que les signataires de la charte MONALISA.

En pratique, les coopérations territoriales et les équipes citoyennes pourront :

- > **voter aux assemblées générales** et notamment celle qui aura lieu à Paris le 21 janvier.
- > **être élus membres du conseil d'administration** pour ceux qui souhaitent poser leur candidature.

Ces membres actifs seront identifiés au sein de trois collèges



Collège signataires charte MONALISA: les personnes morales adhérentes de l'association qui animent au moins une équipe citoyenne.

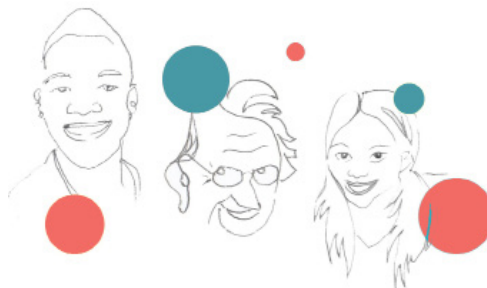


Collège coopérations territoriales : les animateurs de coopération désignés par leur propre coopération, en tant que personnes physiques.



Collège équipes citoyennes: les bénévoles élus ou désignés par les membres des équipes citoyennes, en tant que personnes physiques.

Avec la participation des Jeunes Volontaires en Service Civique et de personnalités qualifiées



Deux jeunes volontaires en Service Civique ayant accompli une mission de lutte contre l'isolement auprès des personnes âgées pourront désormais participer au conseil d'administration en tant que personnes qualifiées.

Deux sièges seront également réservés pour des personnes qualifiées venant d'autres horizons pour apporter expertise et ouverture.

Comment fonctionne le CA de MONALISA ?

Il regroupe entre 12 et 22 personnes élues ou désignées. Un administrateur siège pendant 4 ans, son mandat est renouvelable deux fois. Le CA se réunit au moins trois fois par an. L'assiduité des membres est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des instances et la validité des délibérations.



Les membres du nouveau conseil d'administration s'engagent dans trois nouvelles missions



Appui aux équipes citoyennes

Les membres conseillent et assistent les équipes citoyennes qui souhaitent se créer et qui font appel au centre de ressources MONALISA.

ou



Représentations et appui aux coopérations

Les membres appuient les coopérations territoriales, notamment dans le cadre de rencontres ou de réunions publiques pour présenter / promouvoir la démarche sur les territoires.

ou



Accueil et suivi des signataires

Les membres participent au groupe de suivi opérationnel et font le lien avec les organisations adhérentes à MONALISA. Ils s'investissent pour présenter / promouvoir la démarche dans le cadre de rencontres ou de réunions publiques.

Le calendrier 2018 et 2019

Le 20 décembre 2018 / Diffusion des candidatures

Les candidatures seront diffusées auprès de tous les votants avec le dossier de séance de l'assemblée générale.

Le 10 janvier / Diffusion des professions de foi

Les professions de foi seront diffusées auprès de tous les votants.

Le 21 janvier / Vote à l'assemblée générale

L'assemblée générale électorale aura lieu **à partir de 14 heures, à Paris**. Chaque candidat pourra bénéficier d'un court temps de présentation avant la tenue du vote à bulletin secret.

Pour toute question :
communication@monalisa-asso.fr
ou consultez le site de la Mobilisation :
www.monalisa-asso.fr